



## Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

---

### Intitulé du CES : « Eaux »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

La sécurité sanitaire de l'eau, quel que soit son usage, est un enjeu de santé publique auquel l'Anses contribue en évaluant les risques sanitaires afin d'éclairer l'action des pouvoirs publics. En effet, la qualité de l'eau est une préoccupation majeure pour les citoyens et les autorités publiques, au regard d'une part des maladies infectieuses d'origine hydrique et d'autre part de la présence de contaminants chimiques historiques (perchlorates, nitrates...) ou de micropolluants réglementés et émergents (pesticides et leurs métabolites, PFAS, résidus d'explosifs, etc.) détectés de manière croissante grâce aux évolutions des méthodes analytiques.

Par ailleurs, la contamination de l'eau par les plastiques, microplastiques et nanoparticules, l'impact potentiel du changement climatique sur la qualité des eaux illustrent également cette préoccupation tant sur le plan environnemental que sanitaire.

Enfin, le développement et le déploiement de pratiques d'adaptation au changement climatique, notamment en réponse à un déficit hydrique actuel ou à venir, induisent également de potentiels risques sanitaires qu'il convient d'évaluer.

L'Agence mène pour ce faire des évaluations de risques sanitaires en lien avec les différents usages de l'eau :

- les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) : eaux de distribution publique (eau du robinet), eaux conditionnées (eaux de source, eaux minérales naturelles et eaux rendues potables par traitement) ;
- les eaux de loisirs : eaux de baignade, eaux de baignade artificielle et eaux de piscine ;
- les eaux impropres à la consommation humaine (eaux usées traitées, eaux grises, eaux de pluie, etc) dont les usages évoluent au regard notamment du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau ;
- les eaux utilisées dans la chaîne alimentaire (en lien avec d'autres unités de l'Agence) : eaux utilisées dans les industries agro-alimentaires (IAA) comme ingrédient de l'aliment ou pour nettoyer les aliments.

Les activités de l'Agence dans le domaine de l'eau sont décrites sur le site internet de l'Anses à l'adresse suivante :

<https://www.anses.fr/fr/content/%E2%80%99anses-acteur-de-la-qualit%C3%A9-des-eaux>

## ■ Rôle et missions

Le CES « Eaux » a pour mission d'appuyer l'Anses sur les plans scientifique et technique dans le domaine de l'eau. Il peut également proposer à l'Anses des sujets d'auto-saisine.

Le rôle du CES est d'émettre, sur sollicitation de l'Anses, des avis scientifiques indépendants ayant pour objet notamment :

- *l'évaluation des risques sanitaires (ERS) pour la population générale et celle des travailleurs liés à la présence de micro-organismes ou de contaminants chimiques (éléments traces, micropolluants, microplastiques, cyanobactéries et cyanotoxines, microalgues, légionelles, Schistosomes, etc.) dans l'eau en fonction des usages (EDCH, eaux de loisirs, etc.) ;*
- *l'évaluation de l'innocuité et de l'efficacité des produits et procédés de traitement des EDCH, des eaux de loisirs (piscines, baignades artificielles), etc. ;*
- *l'évaluation de l'innocuité des matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'EDCH (matériaux organiques, métalliques, à base de ciment, etc.) ;*
- *l'évaluation de la protection des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable ;*
- *l'évaluation de l'incidence sanitaire liée au changement climatique (par exemple pesant sur l'alimentation en EDCH) ;*
- *l'évaluation de l'incidence sanitaire des pratiques se développant dans le contexte de déploiement des politiques d'adaptation au changement climatique (travaux réalisés à titre d'exemples : évaluation des risques sanitaires liés à la réutilisation des eaux usées traitées, des eaux grises, des eaux de pluie ; appuis scientifiques et techniques aux autorités dans le cadre de l'élaboration des textes visant à encadrer l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour différents usages, recharge artificielle de nappes d'eaux souterraines ; impact de l'installation de dispositifs d'exploitation d'énergies renouvelables dans les périmètres de protection d'EDCH, recyclage des effluents de lavage des procédés de filtration dans les usines de potabilisation, dessalement d'eau de mer) ;*
- *les appuis scientifiques et techniques concernant les projets de textes réglementaires nationaux et communautaires, guides techniques, protocoles et référentiels en rapport avec les thèmes cités ci-dessus.*

Pour mener à bien ses évaluations et élaborer ses recommandations, le CES « Eaux » peut être associé à d'autres CES de l'Anses.

Deux groupes de travail (GT) permanents sont rattachés au CES « Eaux ». Ils portent sur les thématiques suivantes : « Évaluation des risques sanitaires associés aux paramètres chimiques des eaux destinées à la consommation humaine » (ERS-EDCH) et « Évaluation des matériaux et auxiliaires technologiques dans le domaine de l'alimentation et de l'eau » (MATAE). Le premier GT sera renouvelé également en 2024.

Le CES « Eaux » s'inscrit de façon plus globale dans les travaux d'expertise de l'Anses nécessitant la mobilisation des collectifs d'experts pour, *in fine*, prendre en compte l'ensemble des voies d'exposition, l'effet des faibles doses et/ou celui des mélanges de composés chimiques. Il peut aussi être consulté sur des questions d'ordre méthodologique autour de l'expertise.

Les différentes mandatures des CES dédiés à l'eau sont à l'origine de plus de 700 avis et rapports témoignant de la diversité des sujets traités consultables en ligne sur le site internet de l'Anses à l'adresse suivante :

<https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapports-de-lanses-sur-saisine?comite=40373>

### ■ Composition et fonctionnement

Les membres du CES « Eaux » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une trentaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Ce CES se réunira en séance plénière, selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle d'une journée (voire d'une journée et demi si nécessaire) sur site, à Maisons-Alfort, à compter de septembre 2024. Des réunions à distance peuvent être envisagées occasionnellement.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce CES sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du CES « Eaux ».

Outre la présence et participation aux débats des réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par la rédaction de rapports individuels, de certaines parties de rapports collectifs, ou d'une relecture critique de documents.

Au-delà des candidats retenus pour siéger au CES, le présent appel à candidatures vise également à établir une liste de personnalités compétentes susceptibles de venir appuyer le CES dans le cadre d'une évaluation particulière.